

Fontaine lavoir de La Ferraille

Goult

La Fontaine lavoir de la Ferraille

Situation des puits dans le village, au XIX^e siècle



Cadaastre napoléonien de 1829

Schéma en page 8 du projet de pompage dans la cave du château

La Fontaine lavoir de la Ferraille

Vous découvrez la Fontaine lavoir de la Ferraille après le panneau qui signale l'entrée du village, en arrivant de Gordes ou Roussillon. Elle est aménagée sur deux niveaux :

- En bord de route, une pompe, de type noria à galets, permet de remonter l'eau de la citerne dans l'abreuvoir et les lavoirs.



Au dessous, en bas de la calade, le lavoir couvert est alimenté par le trop-plein de la citerne. L'eau y coule depuis des lustres et, de mémoire de goultois, la source ne s'est tarie. C'est un lieu idéal pour goûter au calme et à la quiétude dans un havre de fraîcheur ; étape pour un repos plus ou moins long, que vous apprécierez par une chaude journée d'été.

L'Eau, une préoccupation de tous les temps

Le XVII^e siècle.

Le village de Goult, implanté sur un tertre rocheux et protégé à l'intérieur de ses remparts, ne possède qu'une seule fontaine distante de 500 pas et qui ne peut fournir que très peu d'eau à l'usage des habitants. Dès 1614, ceux-ci se plaignent de ne pouvoir faire abreuver leurs bestiaux.

1690. Les consuls jugent nécessaire de mettre en état le puits dans l'enclos de Goult, que la communauté y possède.

Sont prévues l'installation de poulies ; et la restauration de l'abreuvoir.

1818. Après deux ans de sécheresse, l'aubergiste *A. Mathieu* donne pouvoir au Maire de creuser, dans sa propriété de la Ferraille, un ou plusieurs puits nécessaires à l'alimentation de ladite Fontaine.

1828. Le marché est attribué pour la *construction du lavoir et pavé*, suite à adjudication du 30 mars 1828. Page 5, fac-similé de la délibération.

1833. On réaménage le puits en haut du village. Les anciens rapportent que le seigneur du lieu, sous la fenêtre duquel était le puits, le fit combler, car ennuyé de voir son sommeil interrompu par le bruit des gens qui venaient tirer de l'eau pendant la nuit.

1845. *M. le Maire a dit: Messieurs, dans le courant du mois de septembre dernier, le sieur Jourdan Joseph, hydroscopie, (sourcier) domicilié à Autran (Vienne), m'a indiqué une source abondante d'eau qui, d'après lui existerait sur l'aire communale de Goult à une profondeur de 16 mètres environ..... Je crois utile de faire ressortir en ce moment les avantages immenses qui en résulteraient pour cette commune si nous parvenions à découvrir cette source abondante telle qu'elle nous a été indiquée. Il est délibéré d'attribuer 1000 francs sur les fonds libres de l'exercice 1845 pour travaux.*

1852. Un avis du Maire informe les habitants qu'à l'avenir le garde champêtre tiendra la fontaine ouverte chaque jour, de cinq à sept heures du matin et de quatre à six heures du soir, pour distribuer, à chaque famille, un contingent d'eau proportionné aux besoins des gens qui la composent.



Citerne Vidée.



Par la suite, des aménagements seront apportés pour améliorer la distribution.

1872. Construction d'un réservoir à la fontaine de Goult, dite de la Ferraille, alors que déjà, dans les hameaux, on s'inquiète des contraintes de salubrité.

À Saint-Véran, en 1886, un secours de 550 francs prélevés sur les fonds départementaux, permet la construction d'une fontaine aux eaux abondantes. Les habitants n'auront plus à quérir l'eau à la Fontaine de FontPourquière sur le territoire de Lacoste.

1897. Construction d'un bassin destiné à arroser les biens communaux et d'un lavoir au Jas. Mais, malgré des aménagements divers, puits ou fontaines, la recherche d'eau et la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau courante vont s'imposer.





Departement
van der

PROCES verbal de l'adjudication. au
Rabais du-lac en la fontaine
publique de goulte du habillage à la
au chemin de l'édifice fontaines et le pavi
faire audit chemin et le pavi du chemin de
goulte a. premier;

Adjudication.

Le jourd'hui 30 mars 1828 à 2 heures., nous, Maire de la Commune de Goult, à la suite des précédentes affiches apposées, tant dans cette commune que les communes voisines, d'après les publications faites et réitérées diverses fois à son de trompe dans cette commune de Goult par le fourrier de la Mairie., nous avons procédé, dans la principale salle de la maison commune à l'adjudication ci-dessous inoncée. Et conformément au cahier des charges dressé par nous en date du 20 février 1828 et approuvé par Monsieur le Préfet le 28 février 1828 et dûment enregistré à Gordes le 3 avril 1828, l'heure de l'assignation advenue, le greffier a fait lecture des devis du lavoir et pavé et rabaïssement dressé par Monsieur Jean Etienne Bonch., Maître mason ... les adjudications au nombre de 9 l'ont rabaïssé à 400 francs, ledit Combe Firmin a rabaïssé à la somme de 329 francs et s'est brûlé encore un feu et ensuite le feu s'abandonnant sans que personne ne dise plus rien.....et avons dressé procès verbal avec l'adjudicataire.

Art. 1. L'entrepreneur sera tenu de débayer l'emplacement dudit lavoir et de creuser ledit emplacement de manière que l'eau qui coule de l'auge puisse entrer aisément dans ledit lavoir au moyen d'un aqueduc en pierre.

Art. 2. L'entrepreneur est tenu de faire une maçonnerie de 25cm d'épaisseur avec du mortier qui sera fait moitié chaux et sable du torrent du Limergue, ladite maçonnerie sera construite de la largeur d'un mètre et 15 cm et de la longueur de 5 mètres.

Art. 3. Pour la bardaison, il faut deux pièces de 1,05 m de longueur et 6 cm d'épaisseur, bien taillée et unie, le joint bien fait et garni avec de la brigue.

Art. 4. Pour former la profondeur et le tour carré dudit lavoir il faut deux pièces d'un mètre de long et 36cm de haut, épaisseur 18cm bien taillées, unies et les joints bien faits et garnis avec de la brique.....

Art- 10- L'entrepreneur sera chargé de payer les ouvriers et finalement de rendre ledit lavoir selon les règles de l'art pour le prix de 190 francs et tel est le présent devis que nous avons donné suivant nos lumières et conscience, à Goult l'an mois et jour que dessus.

Campylobacter jejuni - *Campylobacter coli*
- *Campylobacter fetus*
- *Campylobacter lari*

firmante

Handwritten signature



[Handwritten signature]

Une réalisation remarquable

Le captage

La conception et l'aménagement de la **Fontaine lavoir** de la Ferraille sont remarquables et uniques. Une citerne de plus de 100 m³, à demi enterrée, recueille l'eau d'une source qui, de toute évidence, est artésienne. Sur la citerne, au niveau de la route, une pompe de type noria permet de remonter l'eau dans l'abreuvoir en pierre et le lavoir couvert. La calade, en contrebas de la route, conduit à la partie inférieure de la fontaine. Sur la façade de la citerne, une petite porte métallique s'ouvre sur la salle médiane. Plus bas, le lavoir est alimenté par le trop-plein.



Le pilier

La citerne

C'est en procédant au nettoyage de la citerne, après l'avoir vidée, que fut découvert en 2006 ce qui était la fontaine initiale, dite de la Ferraille, apparaissant en 1818. Aujourd'hui, à demi noyée dans la citerne, elle reste inaccessible.



Coupe en perspective de l'ensemble, citerne, pompe et lavoirs

Son existence était inconnue. À mi-hauteur, dans le mur sud ouest de la troisième salle de la citerne on accède, par une ouverture voutée à une salle profonde de 6m, taillée dans la roche. Au centre, un pilier de pierre soutient la voûte.

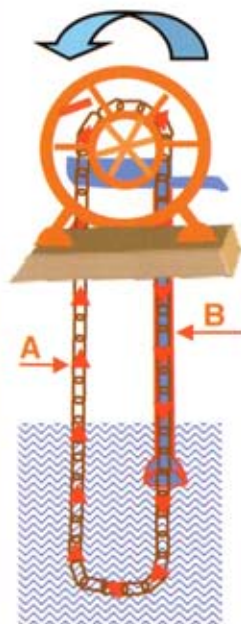
L'eau arrive du fond de la grotte, mais la source est inaccessible, le boyau étant très étroit.

Au-dessus circulent sur la route, juste devant l'abreuvoir, les véhicules et camions qui ont remplacé les charrettes à chevaux ; et pourtant tout a été conservé intact.



Voûte d'accès

On ne peut que regretter de ne plus pouvoir, aujourd'hui, découvrir cet ensemble.



Construction d'un réservoir à la fontaine de Soult.



Le sol en avant du bassin actuel sera creusé sur $3^m,50$ de profondeur. Ces fouilles auront $11^m,00$ de longueur sur $4^m,00$ de largeur. Les terres provenant des fouilles seront répandues sur le chemin qui conduit au lavoir public dont les murs seront relevés d'un mètre.

Le nouveau réservoir, qui sera en communication avec l'ancien, sera divisé en 3 compartiments par 2 murs de refend dans lesquels on laissera une ouverture de $0,80$ de largeur sur $0,50$ de hauteur. Le fond du bassin sera recouvert par une arce en béton de $0,25$ d'épaisseur qui sera disposée de manière à ce que le point le plus bas se trouve dans le compartiment du milieu. Les 3 murs extérieurs seront élevés à $3^m,00$ au-dessus du sol. De la route les autres murs ne devront pas dépasser la hauteur des routes.

Une chape en béton sera ensuite étendue sur ces routes et elle sera prolongée de manière à ce qu'elle recouvre non seulement le nouveau bassin, mais encore l'ancien. Cette chape en béton aura $0,12$ d'épaisseur. Elle sera rassemblée avec les terres au moyen d'une grille de manière à empêcher toute infiltration des eaux pluviales.

Au-dessus des routes du nouveau bassin on établira une bonne fontaine en fonte, une pierre de taille formant socle à la pompe et une arce faisant suite à la pierre du socle.

La Noria. De l'arabe *nà ura* : machine à élever l'eau.

Une roue à gorge, mue par une manivelle, entraîne une chaîne en boucle qui porte des galets de caoutchouc (A) fixés à intervalles réguliers.

Lors de leur remontée, à l'intérieur d'un tube (B) en partie immergé, les galets jouent le rôle de piston et l'eau, poussée vers le haut, s'écoule par le déversoir.

Ce mécanisme prend également l'appellation de pompe-noria à chapelet.



Le XX^e siècle : un nouveau projet

1906. Une commission de quatre membres est chargée d'étudier un projet d'eau potable à l'intérieur du village.....en amenant, au moyen d'un moteur, les eaux de la fontaine communale dans la vaste citerne du château.



1909. M. Rougier, ingénieur hydrologue, a fait à Goulth, des études préliminaires les 11 et 12 septembre, pour une adduction d'eau et a livré, le 10 novembre 1909, l'avant-projet (plan et devis des travaux).

Il percevra 170 francs d'honoraires imputés sur les crédits « agrandissement du cimetière ».

En 1911, une étude est confiée à M. Arnaud Augustin, retraité des Ponts et Chaussées, demeurant à Goulth.

1920. Construction lavoir et mur

Il a été convenu ce qui suit :

Art. 1 Mr Saunier Léon s'engage à construire un lavoir contigu à la fontaine communale moyennant la somme de mille trois cent soixante francs (1360 francs).

Art. 2 Les travaux seront exécutés conformément au plan et au devis approuvés par le conseil municipal.

Art. 3 La longueur du mur à établir sera de 6 mètres.....

Art. 4 Le toit d'une longueur de 6 m...

1908 *M. le Président expose au Conseil que la pompe placée à la source située au quartier dit de la Ferraille ne fonctionne que très imparfaitement, que le fontainier qui a établi ladite pompe demande pour la remettre en parfait exercice une somme, considérable, si l'on considère le prix de coût de cette pompe. Après cet exposé, le Conseil décide à l'unanimité que la pompe en question sera remplacée par une nouvelle et donne plein pouvoir au Maire pour étudier le système de pompe dont le fonctionnement sera le plus parfait et s'adaptera le mieux au réservoir. Le fontainier sera pris de préférence dans la localité....*

L'attention de l'assemblée est appelée sur la nécessité d'établir des fontaines publiques. Le Conseil municipal est invité à se prononcer.

Il adopte le principe et autorise M. le Maire à faire procéder, lorsqu'il le jugera à propos, aux études préliminaires par un ingénieur ou un architecte qui présentera toutes les garanties d'expérience et de capacité nécessaires et, d'autre part, de s'entendre ultérieurement avec les propriétaires des terrains où des fouilles seront nécessaires tant dans la recherche des eaux, que dans le placement des tuyaux de conduite.

Un réseau moderne d'adduction d'eau potable

1921. Il est déjà question de pollution.

Extrait du registre des délibérations :

Hygiène.

Sur avis émis par le Conseil Départemental d'Hygiène, il importe d'inscrire dans le règlement sanitaire communal les deux dispositions suivantes :

1° l'emploi de l'engrais humain est interdit sur tous les terrains de la commune où se cultivent les légumes et les fruits qui poussent au ras du sol.

2° l'emploi de l'engrais humain ne pourra être autorisé pour la grande culture qu'après qu'il aura été établi que les terrains sur lesquels il doit être répandu sont éloignés de sources, de puits servant à l'alimentation privée ou publique.

Lors de ce Conseil, le maire appelle l'attention sur la nécessité de la réalisation d'un projet d'adduction d'eau potable qui permettrait aux habitants de l'agglomération d'avoir à disposition la quantité d'eau indispensable pour satisfaire aux besoins généraux de l'hygiène et de l'alimentation.

Il expose qu'il existe sur la commune, aux abords du Calavon, une nappe d'eau souterraine dont le volume paraît abondant, la qualité convenable et qui pourrait être amenée au village au moyen d'un moteur électrique.

Il existe, dans la partie haute de Bonnieux, des sources importantes dont la captation pourrait être également étudiée.

M. le Maire pense qu'il importe, avant de se prononcer sur tel ou tel projet, de faire procéder à une étude comparative et qu'il y a lieu de se mettre en relation avec un technicien ayant l'expérience des travaux de cette nature. À cet effet, il s'est entretenu avec M. le Directeur de la Société Anonyme « Eau et Assainissement » dont le siège est à Paris, laquelle accepte d'étudier gratuitement les divers projets.

Aboutissement du projet.

La délibération du 12 février 1922 confirme la nécessité d'un projet d'installation d'eau potable.

La prise d'eau sera située dans le lit du Calavon, au lieu-dit Moulin de Lanet.

Il est demandé au Ministre des Travaux Publics de bien vouloir autoriser le Service des Ponts et Chaussées du département de Vaucluse, de prêter son concours à la Commune en vue de la préparation du projet de distribution d'eau dans la localité. Il est demandé au Préfet, de vouloir bien désigner un géologue pour analyser l'eau captée.

Après résolution des contraintes techniques (pompe électrique, aspirant et refoulant, élevant l'eau à 130 m, débitant 15m³/heure) et financières, l'eau arriva en 1929 au réservoir, en haut du village. Électrification et adduction d'eau sont inaugurées le 14 juillet 1929.

Le confort de l'habitat s'en trouva fortement amélioré.

Inauguration de l'électrification des Campagnes et de l'adduction d'eau.

Le 19 juillet 1939, à l'occasion
de la fête d'inauguration de l'électrification
des campagnes et de l'adduction d'eau potable,
le Conseil Municipal s'est réuni à 16 heures
pour souhaiter la bienvenue à M. M.
Antoine Rous, Maire de Vaucluse.
Dumas, sous-Maire.
Le Roumanque, député.
Février, représentant du Conseil Général.
Miquis, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
Carrière, Ingénieur des Travaux Publics.
Gardon, Ingénieur des Ponts et Chaussées.
M. M. les conseillers municipaux.

(Signatures)
Dumas
Février
Miquis
Carrière
Gardon
M. M. les conseillers municipaux

Les mines à eau

Ce sont des galeries, couvertes de pierres plates, parfois longues de plusieurs kilomètres, qui permettent d'acheminer, par gravité, l'eau d'une source. L'eau coule à même le sol. Certaines ont une dimension suffisante permettant de les explorer debout. Celles existantes à Goult sont malheureusement détériorées ou intermittentes et très souvent tarées.

Hier

L'eau peut, selon le climat et la géologie, couler à profusion. L'alimentation à la source ou à la rivière est alors la solution la plus rationnelle.

Dans d'autres cas, malheureusement

les plus fréquents, il convient d'imaginer des techniques de captage et de stockage :

Collecter les eaux pluviales,

recueillies grâce aux toitures aménagées, ou par des rigoles entaillées dans la roche, sortes d'impluvium.

Creuser des puits pour accéder à la nappe phréatique où l'eau est prisonnière de couches imperméables. Dans ce cas le puits est dit artésien.

Aujourd'hui

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle l'adduction d'eau potable dans le village et les campagnes est réalisée par le Syndicat Intercommunal des Eaux Durance et Ventoux.

La société du Canal de Provence installe le réseau d'irrigation.

Grâce à un tunnel, dans le Luberon, l'eau de la Durance irrigue la vallée du Calavon.

Et demain ?

Dans les années 1800, la consommation moyenne quotidienne d'une famille était de 50 litres ; en Provence, 12 litres dans les périodes de grande sécheresse.

Eau que l'on boit, eau qui irrigue les cultures ou actionne les turbines. Eau source de vie, d'énergie et même de contemplation ; il est urgent d'en préserver ressource et qualité

La bugado ou grande lessive.

Elle se faisait une fois par an.

On utilisait pour cela un grand chaudron, une *tine* (1), un *fleurier* (2) et des cendres issues du *potager* (3). Le linge était enveloppé dans le fleurier, placé dans la tine, recouvert de cendres.

L'eau bouillante, versée sur la cendre, libérait la potasse destinée à blanchir le linge. Le linge était ensuite étendu pour sécher à la belle étoile et au clair de lune, jusqu'à la rosée du matin pour en parfaire le blanc.



Calade et lavoir du bas restauré en 2001

(1) tine : bac percé dans sa partie inférieure.

(2) fleurier : drap de lit en toile de jute.

(3) potager : braséro où sont recueillies les cendres de la cuisine.



Les lavandières. Battoir et savon.



La source.

Croquis :

R. Fontvieille

Photos :

Véronique Seurat

René Fontvieille

Philippe Lézin

Documentation :

Archives

Municipales et

Départementales.

Création : A.P.G.

Impression :

Hexagone Impressions

Aix en Provence

04 42 17 44 22

© A.P.G. 2008

Association
Patrimoine du
GOULT



Département
VAUCLUSE




ALPES PROVENCE
BANQUE D'ASSURANCES

Association
Patrimoine de

GOULT